Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212201388-20251217-50_2025-DE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAEL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°50/2025

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS 1ère adjointe.

Présents : TERTRAIS Isabelle, BOUTIER Yann, LE CAM Claudie, LARMET Arnaud, POHLER Henri, HUON Dominique, BLOYER Anne-Marie,

Absents : BERNARD Joseph, QUELEN Mickael, LE BIHAN Marc
Procuration : Marc LE BIHAN à TERTRAIS Isabelle
Secrétaire de séance : LARMET Arnaud

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 8 votes pour
Date de convocation : 11/12/2025
Date d'affichage : 11/12/2025

DÉLIBÉRATION 50-2025 : DÉLÉGATION DE LA GESTION DES PAIES AU CDG

Madame Isabelle, 1ère adjointe, rappelle à l'assemblée que la collectivité réalise (jusqu'à présent) la paie des agents qu'elles emploient et des élus qui perçoivent des indemnités de fonction.

Toutefois, le niveau de technicité requis et le temps consacré à cette prestation de la part de l'agent, la dématérialisation des opérations avec l'entrée en vigueur de la DSN, les changements réguliers des règles applicables à la rémunération et l'investissement matériel indispensable pour assurer une prestation de qualité nécessitent de recourir à un prestataire spécialisé dont la paie constitue l'un des cœurs de métier.

Madame TERTRAIS présente aux membres du Conseil Municipal les deux propositions du CDG 22.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212201388-20251217-50_2025-DE

CHOISIT la prestation « paie à façon » proposée par le centre de gestion.

AUTORISE la 1ère adjointe à signer la proposition choisie auprès du Centre de Gestion.

AUTORISE la 1ère adjointe à résilier le module « ressources humaines » auprès de JVS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

M. Arnaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe

MAIRIE DE MAEL-PESTIVIEN